

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1482

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Corneloup et M. Jean-Pierre Vigier

AVANT L'ARTICLE 18

Compléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« , suspension de la réforme des retraites du 14 avril 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser dans la loi la suspension de cette réforme jusqu'en 2027, pour plus de lisibilité.